



A Besançon, le 28 juin 2021

Objet : Contrat Etat-ONF 2021-2025

Madame le Maire,
Monsieur le Maire,

Le futur Contrat Etat-ONF prévoit la suppression de 475 emplois temps plein au sein de l'établissement et sollicite un soutien financier complémentaire des communes forestières au budget de celui-ci. Cette contribution additionnelle est prévue à hauteur de 7,5 millions d'euros en 2023, puis de 10 millions d'euros par an en 2024 et 2025, soit un total de 27,5 millions d'euros ce qui représente, sur trois ans, un quasi doublement des frais de garderie actuels.

Ces décisions sont évidemment inacceptables, et nos communes ne peuvent être la variable d'ajustement à l'équilibre du budget de l'ONF, en contrepartie d'un service public qui sera dégradé.

De surcroît, dans le contexte du changement climatique, les communes forestières de notre département sont confrontées à une crise sanitaire majeure qui d'une part impacte fortement les budgets des communes dépendantes aux recettes forestières, et d'autre part invite à investir pour garantir la gestion durable et multifonctionnelle des forêts.

De ce fait, les représentants des Communes Forestières qui siègent au Conseil d'Administration de l'ONF qui se tiendra le 2 juillet voteront contre ce projet.

Cela ne suffit pas ; aussi, nous vous invitons à soumettre au vote de votre conseil municipal la motion jointe à ce courrier et à l'adresser au Premier ministre, aux ministres chargés de l'agriculture et de l'alimentation, de la transition écologique et au secrétaire d'Etat chargé de la ruralité, afin d'obtenir le retrait de ces mesures que nous ne pouvons pas accepter.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,

Daniel Perrin

Motion de la Fédération nationale des Communes forestières

CONSIDERANT :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

CONSIDERANT :

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

La Fédération nationale des Communes forestières, réunie en conseil d'administration le 24 juin,

▪ exige :

- Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières,
- La révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF.

▪ demande :

- Une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises,
- Un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

DEPARTEMENT
DE.....

ARRONDISSEMENT
DE.....

EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil municipal

Commune de

Séance du JJ/mm/aaaa

Délibération n° : XX

Nombre de membres en exercice : xx

Nombre de membres présents : xx

Date de la convocation : JJ/MM/20XX

Date d'affichage : JJ/MM/20XX

L'an deux mille et le à XX heures XX, le Conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de, Maire.

Etaient présents :

Etaient excusés :

Etaient absents :

OBJET : Projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 – Délibération contre le projet de contrat proposé par l'Etat

Mme, M a été désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Exposé des motifs : Le Gouvernement prépare le prochain contrat 2021-2025 avec l'ONF. Le 10 juin dernier, Dominique JARLIER, Président de la Fédération nationale des Communes forestières a été reçu par les cabinets des ministres de l'agriculture, de la transition écologique et de la cohésion des territoires pour lui présenter ce contrat et notamment les deux points suivants :

- « Un soutien complémentaire des communes propriétaires de forêts sera également sollicité [...]. Cette contribution additionnelle est prévue à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025, une clause de revoyure étant prévue en 2022 pour confirmer cette contribution et en définir les modalités. »
- « Adapter les moyens de l'ONF en cohérence avec la trajectoire financière validée par l'Etat notamment en poursuivant sur la durée du contrat la réduction de ses effectifs à hauteur de 95 ETP par an [...]. »



CONSIDERANT :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des communes propriétaires de forêts au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ en 2024 et en 2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

CONSIDERANT :

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des communes propriétaires de forêts au service de la filière économique de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences significatives des communes propriétaires de forêts sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;

- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme un atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité, à la majorité** des membres présents :

- exige le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF ;
- exige la révision complète du projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 ;
- demande que l'Etat porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises,
- demande un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face ;
- autorise le Maire à signer tout document afférent.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

NOM Prénom